

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 92****7 février 2001****SOMMAIRE**

<b>Admy S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4403</b>	<b>Euro Haus + Lufttechnik, S.à r.l., Remich</b> . . . . .	<b>4397</b>
<b>Ampacet Investment II S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4413</b>	<b>Euro Haus + Lufttechnik, S.à r.l., Remich</b> . . . . .	<b>4398</b>
<b>Anavi S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4391</b>	<b>Euro Verwaltungs, S.à r.l., Mertert</b> . . . . .	<b>4412</b>
<b>Apaj Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4391</b>	<b>Euro Verwaltungs, S.à r.l., Mertert</b> . . . . .	<b>4413</b>
<b>Architecture &amp; Créations, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4392</b>	<b>Euro Verwaltungs, S.à r.l., Mertert</b> . . . . .	<b>4413</b>
<b>Architecture &amp; Créations, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4392</b>	<b>Eurofinance Placements S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4392</b>
<b>Architecture &amp; Créations, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4392</b>	<b>Eurofinance Placements S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4392</b>
<b>(La) Badiane, S.à r.l., Windhof</b> . . . . .	<b>4401</b>	<b>Euroforum S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4397</b>
<b>Beech International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4386</b>	<b>Eurokobuild S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4370</b>
<b>Belin S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4388</b>	<b>Europinvest S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4389</b>
<b>Belin S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4388</b>	<b>Europinvest S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4389</b>
<b>Bink Beheer S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4406</b>	<b>Everfin International-Finint S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4370</b>
<b>Bomec Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4378</b>	<b>EXCOTOUR, Société pour l'Exp. et le Fin. du</b>	
<b>Bomec Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4378</b>	<b>Tourisme S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4391</b>
<b>Brimstone S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4398</b>	<b>F.C.P. Invest S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4402</b>
<b>Buxan Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4393</b>	<b>Falarc S.A., Larochette</b> . . . . .	<b>4398</b>
<b>C. F. Marazzi S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4394</b>	<b>Famifin S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4403</b>
<b>C.K. Business Center S.A., Steinfort</b> . . . . .	<b>4380</b>	<b>Financière Darimo S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4403</b>
<b>CAC S.A., Compagnie Alimentaire et Commer-</b>		<b>Finsweet S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4411</b>
<b>ciale, Luxembourg</b> . . . . .	<b>4395</b>	<b>Finsweet S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4412</b>
<b>CAMCO Investment Management S.A., Luxem-</b>		<b>Fredcat Investments, Luxembourg</b> . . . . .	<b>4413</b>
<b>bourg</b> . . . . .	<b>4393</b>	<b>Hydraulic Engineering S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4414</b>
<b>Castel S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4393</b>	<b>IK &amp; Mukke Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4415</b>
<b>CDC International Fund, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>4394</b>	<b>Imdar Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4414</b>
<b>CDRJ Investments (LUX) S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4373</b>	<b>Interpaoli Luxembourg, S.à r.l., Differdange</b> . . . . .	<b>4395</b>
<b>Clifton International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4393</b>	<b>Intertrust Management (Luxembourg) S.A., Lu-</b>	
<b>Comilfo S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4395</b>	<b>xembourg</b> . . . . .	<b>4375</b>
<b>Comilfo S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4395</b>	<b>Intertrust (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4374</b>
<b>CommTrust Investment Management S.A., Lux-</b>		<b>Invesco GT Investment Fund, Sicav, Luxembourg</b>	<b>4375</b>
<b>embourg</b> . . . . .	<b>4395</b>	<b>Ipomea International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4376</b>
<b>Communications B.P., S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4396</b>	<b>JIP Holding S.A., Larochette</b> . . . . .	<b>4376</b>
<b>Comodonna Properties, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4394</b>	<b>Kirkland Overseas S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4374</b>
<b>Cordouan S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4394</b>	<b>Kömmerling S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4376</b>
<b>DBI Finance S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4396</b>	<b>(Helmut) Lang, S.à r.l., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4414</b>
<b>Derim Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4396</b>	<b>Lion Investment Holding S.A., Larochette</b> . . . . .	<b>4377</b>
<b>DMP S.A., Mamer</b> . . . . .	<b>4396</b>	<b>London Financial Group S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4377</b>
<b>E.B.I.M. S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4397</b>	<b>M&amp;M Société de Participations Financières S.A.,</b>	
<b>Equen S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>4397</b>	<b>Luxembourg</b> . . . . .	<b>4378</b>
<b>Etra Global, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>4398</b>	<b>M.E. Multimedia Entertainment S.A., Luxem-</b>	
<b>Euro Haus + Lufttechnik, S.à r.l., Remich</b> . . . . .	<b>4397</b>	<b>bourg</b> . . . . .	<b>4371</b>

M.E. Multimedia Entertainment S.A., Luxembourg .....	4371	Pyramidis, S.à r.l., Mamer .....	4383
Master-Finance S.A., Capellen .....	4376	Ritchhold S.A.H., Luxembourg .....	4372
MKN S.A., Luxembourg .....	4377	Rofina S.A., Luxembourg .....	4383
Morgan Re S.A., Luxembourg .....	4373	Sarpa Investment S.A.H., Luxembourg .....	4384
Morgan Re S.A., Luxembourg .....	4373	Saturn Holding S.A., Luxembourg .....	4384
NAT Holding S.A., Luxembourg .....	4378	Servex, S.à r.l., Roodt-sur-Syre .....	4384
Oxonfin S.A., Luxembourg .....	4402	Sirona Dental Systems, S.à r.l., Luxembourg .....	4384
Pacific Finance (Bijoux) S.A.H., Luxembourg .....	4413	Sirona Dental Systems, S.à r.l., Luxembourg .....	4384
Pacific Finance (Bijoux) S.A.H., Luxembourg .....	4414	Solucom S.A., Leudelange .....	4383
Pacific Finance (Bijoux) S.A.H., Luxembourg .....	4414	True Nature S.A., Luxembourg .....	4385
Pargesa Luxembourg S.A., Luxembourg .....	4378	Universal Fashion S.A.H. ....	4385
Paribas Asset Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....	4415	V-Pile Technology Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....	4385
Paribas Asset Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....	4415	V-Pile Technology Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....	4385
Paribas Asset Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....	4415	Val Participations S.A., Luxembourg .....	4386
Patricia International S.A., Luxembourg .....	4379	Val Participations S.A., Luxembourg .....	4386
Patricia International S.A., Luxembourg .....	4379	Valias S.A., Larochette .....	4386
Patricia International S.A., Luxembourg .....	4379	Venus Entreprises Holding S.A., Luxembourg .....	4387
Patricia International S.A., Luxembourg .....	4379	Venus Entreprises Holding S.A., Luxembourg .....	4387
Patricia International S.A., Luxembourg .....	4379	Venus Entreprises Holding S.A., Luxembourg .....	4388
Patricia International S.A., Luxembourg .....	4379	Vincin S.A.H., Bertrange .....	4377
Patricia International S.A., Luxembourg .....	4379	Wagons-Lits Tourisme, S.à r.l., Luxembourg .....	4389
Patricia International S.A., Luxembourg .....	4379	Westbrook S.A., Luxembourg .....	4389
Patricia International S.A., Luxembourg .....	4380	White Knight II S.A., Luxembourg .....	4390
Pierres Naturelles S.A., Luxembourg .....	4380	Xiam S.A., Luxembourg .....	4390
Procéder S.A., Colmar-Berg .....	4375	Xiam S.A., Luxembourg .....	4390
Pyramidis, S.à r.l., Mamer .....	4383		

**EUROKOBUILD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 61.922.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg,  
le 31 août 2000 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le siège social de la société est désormais situé au 7A, rue Robert Stumper à L-2557 Luxembourg au lieu du 29, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 août 2000.

Pour EUROKOBUILD S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2000, vol. 541, fol. 56, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48244/768/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

**EVERFIN INTERNATIONAL-FININT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 10, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 68.394.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2000, vol. 541, fol. 52, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau .....

- 5.624,47 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2000.

Signature.

(48250/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

**M.E. MULTIMEDIA ENTERTAINMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 70.514.

L'an deux mille, le trois juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme M.E. MULTIMEDIA ENTERTAINMENT S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R. C. Luxembourg section B numéro 70.514, constituée suivant acte reçu le 1<sup>er</sup> juillet 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 694 du 17 septembre 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Carine Evrard, licenciée en lettres modernes, demeurant à Hagondange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Francesca Barcaglioni, licenciée en sciences économiques et commerciales, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 14.400 (quatorze mille quatre cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. - Changement de l'exercice social du trente et un décembre au trente et un juillet et pour la première fois en 2000.

2. - Modification du premier alinéa de l'article 19 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 19. Premier alinéa.** «L'année sociale commence le premier août et finit le trente et un juillet de l'année suivante.»

3. - Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du dernier vendredi du mois de mai à 12.00 heures au premier vendredi du mois de décembre à 12.00 heures et pour la première fois en 2000.

4. - Modification du premier alinéa de l'article 15 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 15. Premier alinéa.** «L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de décembre à 12.00 heures.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social du 31 décembre au 31 juillet et pour la première fois en 2000, et de modifier par conséquent le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 19 des statuts, pour lui donner la teneur suivante: «L'année sociale commence le premier août et finit le trente et un juillet de l'année suivante.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du dernier vendredi du mois de mai à 12.00 heures au premier vendredi du mois de décembre à 12.00 heures et pour la dernière fois en 2000, et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de décembre à 12.00 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Hansen, C. Evrard, F. Barcaglioni, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 125S, fol. 14, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2000.

J. Elvinger.

(48053/211/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

**M.E. MULTIMEDIA ENTERTAINMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 70.514.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

(48054/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

**RITCHHOLD S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 34.831.

L'assemblée générale de la société anonyme holding RITCHHOLD S.A. réunie au siège social le 21 août 2000 a pris les résolutions suivantes:

*Troisième résolution*

La démission de MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A. est acceptée avec effet immédiat et décharge pleine et entière leur est accordée pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de cette assemblée.

*Quatrième résolution*

La nomination de ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée avec effet immédiat, pour une durée de 2 ans. Leur mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social souscrit de francs belges en euro, de sorte que le capital, actuellement d'un montant de cinquante millions de francs belges (BEF 50.000.000,-) s'élèvera à un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros soixante-deux cents (EUR 1.239.467,62).

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital converti dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998 concernant la conversion du capital en euro des sociétés commerciales pour le porter d'un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept euros soixante-deux cents (EUR 1.239.467,62) à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-).

*Souscription et libération*

L'assemblée décide d'accepter la souscription et la libération intégrale du montant de l'augmentation de capital par incorporation de réserves à concurrence de dix mille cinq cent trente-deux euros trente-huit cents (EUR 10.532,38) et l'attribution gratuite du bénéfice de cette augmentation de capital aux actionnaires actuels, chacun au prorata de sa participation actuelle dans la société.

*Septième résolution*

L'assemblée décide d'adapter en conséquence la valeur nominale des actions émises de sorte que le capital social souscrit s'élève à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital autorisé de francs belges en euro, de sorte que le capital autorisé, actuellement d'un montant de six cents millions de francs belges (BEF 600.000.000,-) s'élève à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-).

*Neuvième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier les premier et deuxième alinéas de l'article 3 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi. Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de treize millions sept cent cinquante mille euros (EUR 13.750.000,-) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille euros (EUR 1.250.000,-) à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-), le cas échéant par l'émission de cinq cent cinquante mille (550.000) actions de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes. En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.»

*Pour le Conseil d'Administration*

C. Speecke

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2000, vol. 541, fol. 58, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48090/003/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

**CDRJ INVESTMENTS (LUX) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 63.199.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1<sup>er</sup> septembre 2000.

G. Lecuit.

(47646/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

---

**MORGAN RE, Société Anonyme,  
(anc. FABRE DOMERGUE RE).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 50.099.

L'an deux mille, le six juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FABRE DOMERGUE RE, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 148, avenue de la Faïencerie, R.C. Luxembourg section B numéro 50.099, constituée suivant acte reçu le 9 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 224 du 23 mai 1995 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gérard Dardenne, responsable de clientèle, demeurant à Martelange, Belgique. Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Laurence Danielou, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique. Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire Instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 85.000 (quatre-vingt cinq mille) actions d'une valeur nominale de FRF 100,- (cent francs français) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Changement de dénomination sociale de FABRE DOMERGUE RE en MORGAN RE.
- 2.- Modification corrélative de l'article 1 des statuts. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de FABRE DOMERGUE RE en MORGAN RE.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier article des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Une société anonyme luxembourgeoise est régie par la loi et les présents statuts sous la dénomination sociale MORGAN RE.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Dardenne, L. Danielou, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2000, vol. 5CS, fol. 89, case 8. - Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2000.

J. Elvinger.

(48252/211/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**MORGAN RE, Société Anonyme,  
(anc. FABRE DOMERGUE RE).**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 148, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 50.099.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.  
(48253/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 19.979.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 31 août 2000*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. tenue à Luxembourg, le 31 août 2000, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite,
- décision a été prise de nommer M. Michal Wittmann, administrateur de sociétés, demeurant 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus, en tant qu'administrateur, avec effet au 4 septembre 2000.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 68, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48034/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

**KIRKLAND OVERSEAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha.

R. C. Luxembourg B 29.935.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille, le onze août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, soussigné.

A comparu:

La société anonyme CROMWELL HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Georges Brimeyer, employé privé, demeurant à L-1880 Luxembourg, 111, rue Pierre Krier.

Laquelle comparante, par son représentant susmentionné, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société anonyme KIRKLAND OVERSEAS S.A., ayant son siège social à L-2133 Luxembourg, 17, rue Nic. Martha, R. C. Luxembourg section B 29.935, a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 9 février 1989, publié au Recueil Spécial du Mémorial numéro 154 du 5 juin 1989.

2.- Que le capital social s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, entièrement libérées en espèces.

3.- Qu'elle est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société KIRKLAND OVERSEAS S.A. et qu'en étant actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société KIRKLAND OVERSEAS S.A., par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

4.- Que tout l'actif et le passif de la société dissoute seront transmis à l'actionnaire unique.

5.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exécution de leurs mandats.

6.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société de la dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à vingt mille francs, sont à la charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Brimeyer, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 août 2000, vol. 862, fol. 29, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pétange, le 29 août 2000.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

(48297/207/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

**INTERTRUST MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 43.800.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 31 août 2000*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société INTERTRUST MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. tenue à Luxembourg, le 31 août 2000, que:

- abstraction aux délais et formalités de convocation a été faite,
- décision a été prise de nommer M. Michal Wittmann, administrateur de sociétés, demeurant 27, rue de Trintange, L-5465 Waldbredimus, en tant qu'administrateur, avec effet au 4 septembre 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 68, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48035/729/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

**INVESCO GT INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 7.443.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 16 juin 2000 a décidé de ratifier les cooptations de Messieurs Jean-Baptiste Douville de Franssu (INVESCO GT ASSET MANAGEMENT LTD 11 Devonshire Square London EC2M 4YR England) et Andrew Lo (INVESTCO GT ASSET MANAGEMENT ASIA LTD 12/F Three Exchange Square 8 Connaugh Place Hong Kong) nommés à la fonction d'administrateur en date du 14 janvier 2000 en remplacement de Messieurs Shane Curran et Anthony Myers (INVESTCO GT ASSET MANAGEMENT PLC Alban Gate 14th Floor 125, London Wall, London EC2Y 5AS England), administrateurs démissionnaires.

Elle a également ratifié la cooptation de Monsieur Susumu Nakagome (KANKANKU SECURITIES CO LTD Shibusawa City Place 1-13-16 Kayaba-Cho Nihonbashi Chuo-Ku Tokyo 103 Japan) nommé à la fonction d'administrateur en date du 14 septembre 1999 en remplacement de Monsieur Mitsuo Suzuki (KANKAKU SECURITIES CO LTD Shibusawa City Place 1-13-16 Kayaba-Cho Nihonbashi Chuo-Ku Tokyo 103 Japan), administrateur démissionnaire.

L'assemblée a renouvelé pour une période d'un an le mandat d'administrateur de Messieurs Jean-Baptiste Douville de Franssu, Andrew Lo, Michel Lentz, Nakagome Susumu et Jacques Elvinger.

L'assemblée a nommé Monsieur Hugh Roderick Ward (INVESCO INTERNATIONAL LIMITED Invesco House P.O. Box 1588, Grenville Street, St Helier, Jersey JE42PH Channel Islands) pour une période d'un an.

L'assemblée a nommé pour une période d'un an PricewaterhouseCoopers, Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises.

Pour INVESCO GT INVESTMENT FUND, SICAV

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 67, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48037/006/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

**PROCEDER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Colmar-Berg.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 août 2000*

En sa séance du 22 août 2000 le conseil d'administration, en vertu des pouvoirs lui conférés par l'assemblée générale, a décidé de nommer

Monsieur Antonio Lo Mascolo, administrateur de société, demeurant à L-7414 Colmar-Berg, 8, rue des Ardennes, comme administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Colmar-Berg, le 22 août 2000.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Grevenmacher, le 29 août 2000, vol. 511, fol. 27, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(48082/231/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

**IPOMEA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 64.432.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 68, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2000.

IPOMEA INTERNATIONAL S.A.

E. Ries / M. Schmitz

Deux Administrateurs

(48038/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**JIP HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.  
R. C. Luxembourg B 58.048.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 63, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2000.

(48039/757/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**KÖMMERLING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.  
H. R. Luxemburg B 32.803.

Die Verwaltungsratsitzung vom 21. Juli 2000 hat einstimmig beschlossen, den Gesellschaftssitz von 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg nach 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg zu verlegen.

Unterschrift

Der Bevollmächtigte

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 68, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

(48042/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**MASTER-FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8311 Capellen, 115, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 54.508.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 8 août 2000 à 15.00 heures*

Présents:

M. Vincent J. Derudder, Président

M. Anthony J. Nightingale

M. Emmanuel Wolf

Quorum: tous les administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour qui lui est proposé.

*Résolution unique*

*Modification de siège de succursale*

Le Conseil décide de modifier l'adresse du siège de la succursale de Bruxelles de la société.

Le siège de la succursale est transféré à compter du 24 août 2000 dans les locaux situés au 144, avenue Eugène Plasky à 1030 Bruxelles pris à bail par la société MASTER-FINANCE S.A. auprès de Madame Schreul c/o GML, 132, boulevard Lambermont à 1030 Bruxelles.

Monsieur Emmanuel Wolf est chargé des formalités administratives avec pouvoir de substitution.

N'ayant pas d'autre sujet à débattre, la réunion s'est terminée à 16.00 heures.

V. J. Derudder / A. J. Nightingale / E. Wolf

Président / f.f. de secrétaire / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 47, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48052/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**LION INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.  
R. C. Luxembourg B 27.652.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 63, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2000.

(48047/757/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**LONDON FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 66.191.

*Extrait de la convention de domiciliation*

Suite à la convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., et la société LONDON FINANCIAL GROUP S.A., son siège statutaire a été fixé à l'adresse du domiciliataire, à savoir L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Pour inscription au registre de commerce

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2000, vol. 541, fol. 55, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48048/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**MKN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 53.895.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 46, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2000.

Signature.

(48061/782/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**VINCIN S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Bertrange, 166, rue de Dippach.  
R. C. Luxembourg B 75.279.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à 11.00 heures le 6 septembre 2000*

Le Président et le Scrutateur déclarent que le capital est représenté à cent pour cent à la présente assemblée de sorte qu'elle est constituée en bonne et due forme de sorte à pouvoir délibérer des points se trouvant à l'ordre du jour ci-après:

*Ordre du jour:*

- 1- Nomination du Président de l'assemblée générale extraordinaire;
- 2- Révocation de Monsieur Victor Reyter de son mandat d'administrateur et quitus;
- 3- Divers.

Après discussion pleine et entière, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolutions*

1. L'assemblée générale extraordinaire a élu Monsieur Alexandre Vancheri comme Président de la présente.
2. Révocation avec quitus de Monsieur Victor Reyter.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale extraordinaire close à 11.30 heures.

*Pour publication*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 70, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48143/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**M&M SOCIETE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 49.614.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2000, vol. 541, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2000.

Signature.

(48062/782/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**NAT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R. C. Luxembourg B 71.343.

*Extrait de la convention de domiciliation*

Suite à la convention de domiciliation à durée indéterminée conclue entre le domiciliataire, la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., et la société NAT HOLDING S.A., son siège statutaire a été fixé à l'adresse du domiciliataire, à savoir L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Pour inscription au registre de commerce

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2000, vol. 541, fol. 55, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48065/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**PARGESA LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.  
R. C. Luxembourg B 25.901.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 28, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2000.

PARGESA LUXEMBOURG S.A.

(48073/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**BOMECHOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.  
R. C. Luxembourg B 26.535.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, vol. 541, fol. 70, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2000.

(48196/788/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**BOMECHOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.  
R. C. Luxembourg B 26.535.

*Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale statutaire tenue en date du 19 juin 2000*

La COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l. est nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l., démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2005.

Décharge pleine et entière est accordée au commissaire démissionnaire pour l'exercice de son mandat.

Pour extrait sincère et conforme

BOMECHOLDING S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 70, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48197/788/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**PATRICIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 34.377.

Acte constitutif publié à la page 19537 du Mémorial C, n° 408 du 3 novembre 1990.

—

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 68, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48075/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**PATRICIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 34.377.

Acte constitutif publié à la page 19537 du Mémorial C, n° 408 du 3 novembre 1990.

—

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 68, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48076/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**PATRICIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 34.377.

Acte constitutif publié à la page 19537 du Mémorial C, n° 408 du 3 novembre 1990.

—

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 68, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48077/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**PATRICIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 34.377.

Acte constitutif publié à la page 19537 du Mémorial C, n° 408 du 3 novembre 1990.

—

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 68, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48078/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**PATRICIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 34.377.

Acte constitutif publié à la page 19537 du Mémorial C, n° 408 du 3 novembre 1990.

—

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 68, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48079/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**PATRICIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 34.377.

Acte constitutif publié à la page 19537 du Mémorial C, n° 408 du 3 novembre 1990.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 68, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48080/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**PATRICIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 34.377.

Acte constitutif publié à la page 19537 du Mémorial C, n° 408 du 3 novembre 1990.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 68, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48081/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**PIERRES NATURELLES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R. C. Luxembourg B 63.672.

*Extrait de la décision des associés du 1<sup>er</sup> juin 2000*

En application de l'article 3 des statuts, les associés ont décidé d'un commun accord, par décision du 1<sup>er</sup> juin 2000, de transférer le siège social de la société PIERRES NATURELLES S.A. du 53A, rue de Gasperich, L-1617 Luxembourg au 15, rue J.P. Sauvage, L-2514 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Pour réquisition au registre de commerce

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2000, vol. 541, fol. 48, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48085/232/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**C.K. BUSINESS CENTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8440 Steinfort, 55, route de Luxembourg.

## STATUTS

L'an deux mille, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1) EUREFI S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, ici représentée par deux de ses administrateurs Messieurs Charles Kieffer, commerçant, demeurant à Steinfort et Armand Distave, conseil économique, demeurant à Luxembourg.

2) C.K. IMMOBILIERE S.A., société anonyme, avec siège social à L-8440 Steinfort, 55, route de Luxembourg, ici représentée par son Administrateur-Délégué, Monsieur Charles Kieffer, préqualifié.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de C.K. BUSINESS CENTER S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Steinfort.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège; restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la représentation, l'achat et la vente, en gros et en détail, de machines et fournitures pour imprimerie et toutes activités connexes, travaux de multiplication sur appareils duplicateurs offset, édition de brochures, de catalogues et de périodiques, exécution de héliographie, de microfilmage, de photocopies et de développement de films, la représentation, l'achat et la vente d'appareils de reproduction photographique et autres, de machines de bureau, d'appareils de communications, d'articles et d'appareils électriques, photographiques, optiques, de disques et autres enregistrements sonores, ainsi que le débit de boissons de tous genres alcoolisées ou non alcoolisées.

Elle a en outre pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion de tous les immeubles qu'elle pourrait obtenir ainsi que la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent soixante-quinze mille Euros (275.000,- EUR) représenté par deux cent soixante-quinze (275) actions d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

### **Capital autorisé**

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à sept cent quarante-cinq mille Euros (745.000,- EUR), le cas échéant par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois, le premier administrateur-délégué pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 10.** La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mercredi du mois de septembre à neuf heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille un.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) EUREFI S.A., prénommée, vingt-cinq actions . . . . .	25
2) C.K. IMMOBILIERE S.A., deux cent cinquante actions . . . . .	250
Total: deux cent soixante-quinze actions. . . . .	275

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cent soixante-quinze mille euros (275.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cent quatre-vingt mille francs luxembourgeois (180.000,- LUF).

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de onze millions quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-douze francs luxembourgeois (11.093.472,- LUF).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Monsieur Charles Kieffer, commerçant, demeurant à Steinfort.

b) Madame Suzette Elsen, employée privée, demeurant à Steinfort.

c) Monsieur Armand Distave, conseil économique, demeurant à Luxembourg.

Monsieur Charles Kieffer, prénommé, est nommé administrateur-délégué de la société.

Il sera chargé de la gestion journalière ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

4) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faïencerie.

5) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de deux mille cinq.

6) Le siège social est fixé à L-8440 Steinfort, 55, rue de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Kieffer, A. Distave, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 6CS, fol. 35, case 6. – Reçu 110.935 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Kerger.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 septembre 2000.

T. Metzler.

(48389/222/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

**PYRAMIDIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8254 Mamer, 10, rue du Millénaire.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Diekirch, le 19 avril 2000, vol. 265, fol. 62, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2000.

COFINOR S.A.

Signature

(48086/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**PYRAMIDIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8254 Mamer, 10, rue du Millénaire.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Diekirch, le 19 avril 2000, vol. 265, fol. 62, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2000.

COFINOR S.A.

Signature

(48087/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**ROFINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 70.735.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2000, vol. 541, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2000.

Signature.

(48091/728/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**SOLUCOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3346 Leudelange, rue de Bettembourg.  
R. C. Luxembourg B 13.979.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2000 que:

Le mandat d'administrateur de Monsieur Michel Annez vient à échéance à l'issue de l'assemblée générale de ce jour. A l'unanimité, l'assemblée décide de procéder à sa réélection pour une période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2006 statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

L'assemblée décide de porter le nombre d'administrateurs de cinq à six et élit aux fonctions d'administrateur pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2006 statuant sur les comptes de l'exercice 2005, Monsieur Camille Kaudé, demeurant à L-1529 Luxembourg-Cents, 24, rue Raoul Follereau.

Le conseil d'administration se compose à partir de ce jour comme suit:

Monsieur Pierre Catlin, président;  
Monsieur Albert Rolin, vice-président;  
Monsieur Michel Annez, administrateur-délégué;  
Monsieur Paul Diederich, administrateur;  
Monsieur Camille Kaudé, administrateur;  
Monsieur Michel Rodaer, administrateur.

L'assemblée décide de nommer DELOITTE & TOUCHE, représentée par Monsieur Benoît Schaus pour 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2003 approuvant les comptes de 2002.

Luxembourg, le 31 août 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 67, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48106/514/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**SARPA INVESTMENT S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 55.942.

Le bilan au 30 juin 2000, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 août 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 68, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2000.

Signature.

(48094/717/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**SATURN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.  
R. C. Luxembourg B 26.450.

*Extrait de la décision des associés du 3 juillet 2000*

En application de l'article 3 des statuts, les représentants ont décidé d'un commun accord, par décision du 3 juillet 2000, de transférer le siège social de la société SATURN HOLDING S.A. du 53A, rue de Gasperich, L-1617 Luxembourg au 15, rue J.P. Sauvage, L-2514 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 juillet 2000.

Pour réquisition au registre de commerce

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 65, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48095/252/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**SERVEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6911 Roodt-sur-Syre, 5, rue de Mensdorf.  
R. C. Luxembourg B 21.005.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Grevenmacher, le 5 septembre 2000, vol. 167, fol. 72, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2000.

SERVEX, S.à r.l.

Signature

(48099/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**SIRONA DENTAL SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 61.401.

Acte Constitutif publié à la page 2969 du Mémorial C n° 62 du 30 janvier 1998.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 68, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48100/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**SIRONA DENTAL SYSTEMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social DEM 240.000.000.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 61.401.

L'assemblée générale tenue le 16 mai 2000 a pris acte de la démission de Monsieur Richard Winckles de son mandat de gérant. Monsieur Peter Jung résidant à Grasrekestrasse 93, D-40237 Düsseldorf, Allemagne, a été nommé gérant de la société.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 68, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48101/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**TRUE NATURE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 65.200.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 9 août 2000 lors de la réunion du conseil d'administration de la société*

- La démission de Marc Muller en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Giulio Antonello, administrateur de sociétés, demeurant à via Risciana 11, CH 6925 Gentilino, a été coopté en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Pour publication et réquisition  
TRUE NATURE S.A.

Signature  
*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48119/717/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**UNIVERSAL FASHION S.A.H., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 51.188.

Le siège social de la société, établi à L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame, est dénoncé avec effet au 19 mai 2000. Monsieur Jerry Mosar, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, donne sa démission en tant qu'administrateur de la société avec effet au 19 mai 2000.

Luxembourg, le 11 mai 2000.

Pour mention aux fins de publication  
*L'agent domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2000, vol. 540, fol. 006, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48125/271/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**V-PILE TECHNOLOGY HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 37.269.

Le bilan au 31 décembre 1998, approuvé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 juillet 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 68, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2000.

*Signature.*

(48128/717/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**V-PILE TECHNOLOGY HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 37.269.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 juillet 2000*

Les comptes clôturés au 31 décembre 1998 ont été approuvés.

Décharge a été aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 1998.

Les mandats de Fook Leong Yow, Mun Chong Wong et Marc Muller, Administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, Commissaire aux Comptes sont reconduits pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour V-PILE TECHNOLOGY HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.*

Signature  
*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48127/717/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**VALIAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.  
R. C. Luxembourg B 58.054.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 341, fol. 63, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2000.

(48129/757/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**VAL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 64.890.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 68, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2000.

*Pour VAL PARTICIPATIONS S.A., société anonyme*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg  
société anonyme

Signature

(48131/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**VAL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 64.890.

L'Assemblée générale ordinaire du 11 mai 2000 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 24 juillet 2000.

*Pour VAL PARTICIPATIONS S.A.*

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg  
société anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 68, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48130/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**BEECH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 50.885.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg  
le 30 septembre 1999 à 11H00*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires CORPEN INVESTMENTS LIMITED et SAROSA INVESTMENTS LIMITED avec siège social au 18 Gowrie Park, Glengary, Co. Dublin (Irlande) de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés KEVIN MANAGEMENT S.A. et BRYCE INVEST S.A. avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg ont été nommés comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2000.

*Pour BEECH INTERNATIONAL S.A.*

CFT TRUST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48193/768/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**VENUS ENTERPRISES HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. SARPA INVESTMENT S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 55.942.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 août 2000*

Les comptes clôturés au 30 juin 2000 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 30 juin 2000.

Les cooptations de Thierry Triboulot, Laurent Muller et Marc Muller en tant qu'administrateurs ont été ratifiées. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale se prononçant sur les comptes clôturés au 30 juin 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SARPA INVESTMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 68, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48138/717/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

**VENUS ENTERPRISES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 55.942.

L'an deux mille, le vingt et un août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée VENUS ENTERPRISES HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B numéro 55.942, constituée sous la dénomination de SARPA INVESTMENT S.A. par acte du notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg en date du 19 août 1996, publié au Mémorial C, numéro 564 du 4 novembre 1996, et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire Frank Molitor, de résidence à Dudelange, en date du 1<sup>er</sup> août 2000, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Triboulot, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Alexandra Auge, employée privée, demeurant à Fameck.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Loewen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social à concurrence d'un montant de USD 360.000,- pour le ramener de son montant actuel de USD 1.000.000,-, représenté par 1.000 actions de USD 1.000,- chacune, à USD 640.000,-, représenté par 640 actions de USD 1.000,- chacune, par annulation de 360 actions actuellement détenue par la société elle-même.

2. Modification subséquente de l'article 3, premier alinéa, des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de trois cent mille Dollars US (360.000,- USD) pour le ramener de son montant actuel de un million de Dollars US (1.000.000,- USD) à six cent quarante mille Dollars US (640.000,- USD).

Cette réduction de capital est réalisée par annulation de trois cent soixante (360) actions actuellement détenues par la société elle-même.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

*Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Version française:**

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à six cent quarante dollars US (640.000,- USD) représenté par six cent quarante (640) actions de mille dollars US (1.000,- USD) chacune.»

**Version anglaise:**

«**Art. 3. First paragraph.** The corporate capital is fixed at six hundred forty thousand US dollars (640,000.- USD) represented by six hundred and forty (640) shares of a par value of one thousand US dollars (1,000.- USD) each.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à trente-cinq mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant total de la réduction de capital social est évalué à la somme de 15.300.000,- LUF.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Triboulot, A. Auge, Mme Loewen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 août 2000, vol. 511, fol. 22, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff.(signé):* Weniger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 septembre 2000.

J. Seckler.

(48139/231/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**VENUS ENTREPRISES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 55.942.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 septembre 2000.

J. Seckler.

(48140/717/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**BELIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 29.566.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

(48194/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**BELIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 29.566.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 12 mai 2000*

L'assemblée ratifie la nomination par le conseil d'Administration du 28 mars 2000 de Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, 208, rue des Romains L-8041 Bertrange, au poste d'administrateur en remplacement de Mme Louise Jastrow, administrateur décédée. Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur décédé.

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans prenant fin avec l'assemblée de 2006 le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes sortants.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

(48195/560/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**WAGONS-LITS TOURISME, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 9.916.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 66, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 5 septembre 2000.

Pour WAGONS-LITS TOURISME S.à r.l.

DELOITTE & TOUCHE S.A.

(48146/799/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**WESTBROOK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.  
R. C. Luxembourg B 37.754.

*Extrait de la décision des associés du 1<sup>er</sup> juin 2000*

En application de l'article 3 des statuts, les associés ont décidé d'un commun accord, par décision du 1<sup>er</sup> juin 2000, de transférer le siège social de la société WESTBROOK S.A. du 54a, rue de Gasperich, L-1617 Luxembourg, au 15 rue J.P. Sauvage, L-2514 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

Pour requisition au Registre de Commerce

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 65, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48147/252/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**EUROPINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 29.172.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

(48245/560/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**EUROPINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 29.172.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 16 mai 2000 à 11.00 heures*

L'assemblée a ratifié la nomination par le Conseil d'Administration du 28 mars 2000 de Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange au poste d'administrateur en remplacement de Mme Louise Jastrow, administrateur décédée. Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur décédé.

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes venant à expiration, l'assemblée nomme aux postes d'administrateur:

- Evelyne Jastrow 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange

- Marc Alain Jastrow 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange

- IMMOLYS S.A. 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg

et au poste de commissaire aux comptes SAFILUX S.A. 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Extraordinaire de 2006.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48246/560/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**XIAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 57.977.

Acte constitutif publié à la page 11.685 du Mémorial C 244 du 20 mai 1997

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 68, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48156/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**XIAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 57.977.

—

L'assemblée générale ordinaire reportée des actionnaires tenue en date du 20 juin 2000 a décidé de transférer le siège de la société du 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 68, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48155/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**WHITE KNIGHT II S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 27.869.

—

L'an deux mille, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding WHITE KNIGHT II S.A., ayant son siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 27.869, constituée suivant acte reçu le 11 avril 1988, publié au Mémorial C numéro 173 du 24 juin 1988.

La séance est ouverte sous la présence de Madame Romaine Lazzarin-Fautsch, fondé de pouvoir, demeurant à L-Esch-sur-Alzette.

Le président désigne comme secrétaire Madame, Isabelle Maréchal-Gerlaxhe, employée de banque, demeurant à B-Hachy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Day-Royemans, employée de banque, demeurant à B-Attert/Metzert.

Le président prie le notaire d'acter que :

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

La présente assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées :

- dans le Mémorial C des 4 et 13 juillet 2000;
- dans le journal luxembourgeois Letzebuenger Journal des 4 et 13 juillet 2000.

III) Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 1.393 (mille trois cent quatre-vingt-treize) actions sans désignation de valeur nominale, représentatives de l'intégralité du capital actuellement fixé à EUR 131.433,- (cent trente et un mille quatre cent trente-trois euros), et que sur les 1.394 (mille trois cent quatre-vingt-quatorze) parts de Fondateur actuellement existantes et pourvues du même droit de vote que les actions de capital, 1.159 (mille cent cinquante-neuf) actions et 1.394 (mille trois cent quatre-vingt-quatorze) parts de Fondateur sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

*Ordre du jour:*

1. Dissolution anticipée de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
3. Décharge aux Administrateurs et au commissaire aux comptes.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, demeurant à Dudelange.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge entière et définitive à tous les membres du conseil d'administration en exercice et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats respectifs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Lazzarin-Fautsch, I. Maréchal-Gerlaxhe, C. Day-Royemans, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2000, vol. 125S, fol. 42, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Kerger.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2000.

J. Elvinger.

(48148/211/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**EXCOTOUR, SOCIETE POUR L'EXP. ET LE FIN. DU TOURISME, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 11.101.

*Annexe supplémentaire au bilan au 31 décembre 1999*

«Pendant l'exercice 1997, sur la base de l'article 239 (1) (d) de la loi sur les sociétés commerciales, elle a créé une réserve de réévaluation.»

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2000.

*Pour EXCOTOUR, SOCIETE POUR L'EXP. ET LE FIN. DU TOURISME*

*Société Anonyme*

*CREGELUX*

*Crédit Général du Luxembourg S.A.*

*Société Anonyme*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 71, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48251/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**ANAVI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.

R. C. Luxembourg B 63.920.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(48183/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**APAJ HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 61.392.

Les comptes annuels au 30 novembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 73, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2000.

Signatures.

(48184/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**ARCHITECTURE & CREATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 41.514.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(48187/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**ARCHITECTURE & CREATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 41.514.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(48186/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**ARCHITECTURE & CREATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 92, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 41.514.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(48185/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**EUROFINANCE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 59.221.

Les comptes annuels au 30 novembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 73, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(48238/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**EUROFINANCE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 59.221.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 4 septembre 2000 à 10.30 heures à Luxembourg*

- L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de Messieurs Joseph Winandy, Eric Berg et Gérard Ghrenassia de leur poste d'administrateur et les remercie pour leur précieuse collaboration.
- L'assemblée donne quitus aux administrateurs démissionnaires pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 1999 au 4 septembre 2000.
- L'assemblée décide de ne pas pourvoir à leur remplacement et de réduire le nombre des administrateurs de 6 à 3.
- L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 73, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48239/009/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**BUXAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 27.304.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

(48198/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**CAMCO INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 53.021.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAMCO INVESTMENT MANAGMENT S.A.

Signatures

(48199/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**CASTEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 45.716.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 75, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau ..... -947.910.900,- ITL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

(48200/802/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**CLIFTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 50.538.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg  
le 25 septembre 1999 à 10H00*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires CORPEN INVESTMENTS LIMITED et SAROSA INVESTMENTS LIMITED avec siège social au 18 Gowrie Park, Glenageary, Co. Dublin (Irlande) de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés KEVIN MANAGEMENT S.A. et BRYCE INVEST S.A. avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg ont été nommés comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg  
le 25 septembre 1999*

Il résulte dudit procès-verbal que Mr. Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald a été élu aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 2 août 2000.

Pour CLIFTON INTERNATIONAL S.A.

CFT TRUST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48208/768/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**CDC INTERNATIONAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 53.023.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2000, le Conseil d'Administration de la société se compose comme suit:

- Corinne Couteau, CDC ASSET MANAGEMENT EUROPE, 56, rue de Lille, F-75007 Paris
- Joséphine de Bodinat-Moreno, CDC ASSET MANAGEMENT EUROPE, 56, rue de Lille, F-75007 Paris
- Bernard Fauché, CDC ASSET MANAGEMENT EUROPE, 56, rue de Lille, F-75007 Paris
- Guy Fouchet, Consultant Indépendant, 6, boulevard Jourdan, F-75014 Paris
- Gilles Guérin, CDC ASSET MANAGEMENT EUROPE, 56, rue de Lille, F-75007 Paris
- Michel Lentz, BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- Daniel Roy, CDC ASSET MANAGEMENT EUROPE, 56, rue de Lille, F-75007 Paris
- Antoinette Willard, CDC ASSET MANAGEMENT EUROPE, 56, rue de Lille, F-75007 Paris

*Pour CDC INTERNATIONAL FUND*

*Société d'Investissement à Capital Variable*

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541 fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48201/006/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**C. F. MARAZZI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.  
R. C. Luxembourg B 72.587.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, vol. 541, fol. 70, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2000.

(48207/788/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**COMODONNA PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 51.522.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 74, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48209/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**CORDOUAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 59.672.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg  
le 23 septembre 1999 à 16H*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires CORPEN INVESTMENTS LIMITED et SAROSA INVESTMENTS LIMITED LTD, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés BRYCE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A. avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg ont été nommés comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 23 septembre 2000.

*Pour CORDOUAN S.A.*

CFT TRUST S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 64, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48213/768/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**CommTrust Investment Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 68.172.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 65, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMM TRUST INVESTMENT MANAGEMENT S.A.

Signatures

(48210/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**CAC S.A., COMPAGNIE ALIMENTAIRE ET COMMERCIALE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 60.137.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2000.

Pour COMPAGNIE ALIMENTAIRE ET COMMERCIALE CAC S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(48211/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**INTERPAOLI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4676 Differdange, 10, rue Theis.  
R. C. Luxembourg B 61.714.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 août 2000, vol. 317, fol. 45, case 6/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

INTERPAOLI LUX, S.à r.l.

Signature

(48033/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2000.

---

**COMILFO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 31.157.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signature

(48218/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**COMILFO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.  
R. C. Luxembourg B 31.157.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 19 avril 2000 à 11.00 heures*

L'Assemblée a nommé Marc Alain Jastrow, administrateur de sociétés, 208, rue des Romains, L-8041 Bertrange en remplacement de Madame Louise Jastrow, décédée.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire de 2001.

Pour copie conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48219/560/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**COMMUNICATIONS B.P., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 60.143.

*Extrait des résolutions de l'Associé unique prises le 6 juillet 2000*

L'associé unique de COMMUNICATIONS B.P., S.à r.l. («la société»), a décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et ce avec effet au 24 juillet 2000.

Luxembourg, le 6 juillet 2000.

Signature

*Agent domiciliataire*

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2000, vol. 541, fol. 26, case 6. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48220/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

**DERIM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 70.446.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

(48222/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

**DMP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8222 Mamer, 3, route de Holzem.

Par la présente, Monsieur Davide Castellano donne sa démission du poste d'administrateur-délégué, qui prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2000.Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2000.

D. Castellano.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 73, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48228/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

**DBI FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 72.674.

**EXTRAIT**

Il résulte des réunions du Conseil d'Administration de la société qui se sont tenues successivement en date du 31 juillet 2000 au siège social que:

Messieurs Claude Schmitz et Edmond Reuter ayant présenté leur démission de la fonction d'administrateur du groupe B de la société, il est décidé de nommer Monsieur Riccardo Moraldi, demeurant à Luxembourg en qualité d'administrateur de groupe B.

La ratification de la nomination de Monsieur Riccardo Moraldi ainsi que la question de la décharge à accorder à Messieurs Schmitz et Reuter seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Le conseil d'administration de la société est donc composé de:

Groupe «A»

Monsieur Marcello Della Betta

Madame Adriana Ghizzo

Groupe «B»

Monsieur Riccardo Moraldi

Pour extrait conforme

Signatures /Signatures

*Administrateurs «A» / Administrateurs «B»*

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 69, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48229/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

**EUROFORUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 6, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 35.503.

Constituée par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Mondorf-les -Bains en date du 20 novembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 176 du 12 avril 1991

Un contrat de domiciliation à durée indéterminée a été conclu entre la société et M<sup>e</sup> Albert Wildgen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 73, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48240/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**E.B.I.M. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 40.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 73, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signature

(48233/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**EQUEN S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg.  
H. R. Luxemburg B 76.550.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 5. September 2000*

1) Der Sitz der Gesellschaft wird ab sofort nach L-2340 Luxemburg, 26, rue Philippe II verlegt.

2) Neubesetzung des Verwaltungsrates:

- Herr Robert Langmantel, Bankkaufmann, Luxemburg - Vorsitzender
- Herr Dr. Heinrich Binder, Rechtsanwalt, Frankfurt am Main
- Herr Wolfgang Büscher, Bankkaufmann, Luxemburg
- Herr Uwe Waldau, Bankkaufmann, Central Hong Kong
- Herr Dr. Thomas Weimer, Rechtsanwalt, Frankfurt am Main

3) Dem austretenden Verwaltungsrat wird volle Entlastung erteilt.

Luxembourg, den 6. September 2000.

J.-M. Boden / F. Thill / H.-M. Kuske

Vorsitzender / Stimmzähler / Sekretär

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 68, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48236/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**EURO HAUS + LUFTECHNIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5555 Remich, 6, place du Marché.  
R. C. Luxembourg B 55.919.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(48243/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**EURO HAUS + LUFTECHNIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5555 Remich, 6, place du Marché.  
R. C. Luxembourg B 55.919.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(48242/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**EURO HAUS + LUFTECHNIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5555 Remich, 6, place du Marché.  
R. C. Luxembourg B 55.919.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(48241/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**ETRA GLOBAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 59.702.

Suite aux décisions du Conseil d'Administration, ce dernier se compose de la façon suivante:

- Fabio Bottarelli Bernasconi, GFL SIM, Corso Monforte 15, I-20122 Milan
- Luigi Crosti, ALPHA SIM Spa, Via Borgonuovo 27, I-20121 Milan
- Léon Hilger, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg
- Michel Lentz, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg
- Mattia Longoni, ALPHA SIM Spa, Via Borgonuovo 27, I-20121 Milan

Pour ETRA GLOBAL, SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(48237/006/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**FALARC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Larochette, Scherfenhof.  
R. C. Luxembourg B 37.552.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 63, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2000.

Pour FALARC S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(48254/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**BRIMSTONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

STATUTS

L'an deux mille, le seize août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) MORVILLE SERVICES LIMITED, une société ayant son siège social à Tortola, British Virgin Islands, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Tortola, le 14 août 2000,

2) FIDMA LIMITED, une société ayant son siège social à Huntly, Scotland, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Huntly, le 14 août 2000,

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les parties comparaisant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BRIMSTONE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme Société de Participations Financières.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) divisé en trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement.

- d'émettre les actions nouvelles, éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 16 août 2000 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas encore d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription;

- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital, et enfin,

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligatoires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie de circulaire.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 8 avril à 8.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2000.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2001.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES LIMITED, préqualifiée, seize actions . . . . .	16
2) La société FIDMA LIMITED, préqualifiée, seize actions . . . . .	16
Total: trente-deux actions . . . . .	32

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille francs.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

b) Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

c) Madame Andrea Dany, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

d) Madame Nicole Thommes, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Christophe Dermine, expert-comptable, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Koeune, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 août 2000, vol. 862, fol. 36, case 12. – Reçu 12.909 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Oehmen.*

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 1<sup>er</sup> septembre 2000.

G. d'Huart.

(48388/000/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

### **LA BADIANE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon.

#### — STATUTS

L'an deux mille, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Alexis Jung, cuisinier, demeurant à L-4845 Rodange, 28, rue Joseph Philippart, lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de LA BADIANE, S. à r.l.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Windhof. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un local de petite restauration rapide ainsi que sandwicherie. Elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

**Art. 5.** Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), divisé en cent vingt-cinq parts sociales de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

Le capital social a été souscrit par le comparant.

La somme de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) se trouve à la disposition de la société, ce qui est reconnu par le comparant.

**Art. 6.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

Le comparant respectivement les futurs associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir, lesquels peuvent engager seuls la société.

**Art. 7.** Les héritiers et créanciers du comparant ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition de scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

**Art. 8.** La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par le comparant.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à vingt-cinq mille francs.

#### *Gérance*

Le comparant a pris les décisions suivantes:

Est nommé gérant, Monsieur Alexis Jung, préqualifié.

2. La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

3. Le siège social de la société est fixé à L-8399 Windhof, 3-5, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Jung, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 septembre 2000, vol. 862, fol. 45, case 3. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 7 septembre 2000.

G. d'Huart.

(48399/000/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

---

**F.C.P. INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 61.378.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 73, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

(48255/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**OXONFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 73.643.

L'an deux mille, le dix-huit août

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Marc Van Hoeck, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1628 Luxembourg, agissant au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société OXONFIN S.A., avec siège à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73.643, en vertu d'une résolution prise par le Conseil d'Administration, en date du 18 août 2000, et dont copie certifiée conforme restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante a déclaré et a prié le notaire d'acter ce qui suit:

**I.**

La société OXONFIN S.A. a été constituée suivant acte notarié, en date du 20 décembre 1999, publié au Mémorial C, N° 223 du 23 mars 2000 et modifiée par assemblée générale extraordinaire en date de ce jour.

**II.**

Ladite société OXONFIN S.A., dispose d'un capital de cent cinquante-cinq mille euros représenté par 1.550 actions d'une valeur nominale de cent euros chacune, entièrement libérées en espèces.

Suivant article trois alinéa 3 des statuts de la société, le capital autorisé a été fixé à un million d'euros, représenté par 10.000,- (dix mille) actions, d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune.

**III.**

En vertu du pouvoir lui conféré, le Conseil d'Administration décide d'augmenter le capital de 155.000,- EUR à 400.000,- EUR par la création et l'émission de 2.450 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune. Les nouvelles actions ont les mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

Elles ont été souscrites par la société de droit italien OXON ITALIA SPA, avec siège à Milan (I), les anciens actionnaires ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

Le capital a été libéré par des versements en espèces, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

**IV.**

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article 3 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts est remplacé par le texte suivant: «Le capital souscrit est fixé à 400.000,- EUR représenté par 4.000 actions d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune».

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui incombent à la société à la suite de l'augmentation de capital qui précède sont estimés à environ cent quatre-vingt mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: M. Van Hoeck, G. d'Huart.

Enregistré à Esch, le 28 août 2000, vol. 862, fol. 37, case 8. – Reçu 98.833 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 1<sup>er</sup> septembre 2000.

G. d'Huart.

(48313/207/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**ADMY S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2271 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 20.371.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Signature

(48180/560/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**FINANCIERE DARIMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 67.438.

Le bilan et annexes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, vol. 541, fol. 70, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2000.

(48257/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**FAMIFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

STATUTS

L'an deux mille, le onze août.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- FA.MI S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg et Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Mademoiselle Fabienne Brogialdi, en date du 9 août 2000.

2.- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Mademoiselle Fabienne Brogialdi, en date du 9 août 2000.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de FAMIFIN S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cinquante mille (50.000,-) Euros, représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) Euros chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un Conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

**Art. 8.** Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

**Art. 11.** Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### **Assemblée Générale**

**Art. 14.** L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2000.

L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2001.

Le ou les premiers Administrateurs-délégués pourront être nommés par l'Assemblée Générale suivant immédiatement la constitution de la société.

#### *Souscription*

Les cinq mille (5.000) actions ont été souscrites comme suit par:

1. FA.MI S.A., préqualifiée, quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions. . . . .	4.999
2. Monsieur Patrick Rochas, préqualifié, une action . . . . .	1

Total: cinq mille actions . . . . . 5.000

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille (50.000,-) Euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société à environ quatre-vingt-dix mille (90.000,-) francs.

#### *Assemblée Générale*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social est fixée à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2001:
  - a.- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, rue Emile Bian, qui est nommé président du Conseil d'Administration;
  - b.- Monsieur Fabrizio Di Paola, administrateur de sociétés avec adresse professionnelle à Rome (Italie)
  - c.- Madame Filomena Specchio, administrateur de sociétés avec adresse professionnelle à Rome (Italie)
3. Messieurs Patrick Rochas et Fabrizio Di Paola, préqualifiés, sont nommés Administrateurs-délégués de la société chargés de la gestion journalière, avec pouvoir individuel pour chacun d'eux d'engager la société sous sa seule signature dans le cadre de la gestion journalière.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire à tenir en 2001:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), avec siège social à Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Brogialdi, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 août 2000, vol. 862, fol. 30, case 1. – Reçu 20.170 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 28 août 2000.

G. d'Huart.

(48396/000/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2000.

### **BINK BEHEER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

#### STATUTS

L'an deux mille, le trente août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société avec siège social à Minderhout sous la dénomination de BINK BEHEER, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Marc Van Nuffel, notaire de résidence à Anvers (Belgique), en date du 20 décembre 1996.

La séance est ouverte à dix-sept heures sous la présidence de Monsieur Benoît Nasr, employé privé, domicilié professionnellement au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Mamer.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille cent trente-neuf (1.139) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de soixante-dix mille (70.000,-) euros (EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents, des mandataires des actionnaires représentés, des membres du bureau et du notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Confirmation des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires le 29 mai 2000.

2.- Confirmation et acceptation des statuts de la société concernant son transfert et de sa continuation au Grand-Duché de Luxembourg.

3.- Confirmation du transfert, avec effet au 2 juin 2000, du siège social de la société à Luxembourg.

4.- Approbation du bilan et de la situation patrimoniale d'ouverture de la société, tous les actifs et tous les passifs de la société, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la société qui continue à détenir tous les actifs et à s'obliger pour tout le passif et tous les engagements de la société.

5.- Confirmation de l'adresse du siège social de la société au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, avec effet au 2 juin 2000.

6.- Nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société.

7.- Détermination de la durée de leurs mandats.

8.- Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale extraordinaire confirme les résolutions prises à Oostende (Belgique) par les actionnaires par acte reçu par Maître Michel van Tieghem de Ten Berghe, notaire de résidence à Oostende, le 29 mai 2000 par lesquelles il a été décidé entre autres:

a) De transférer le siège social de la Société à Luxembourg, afin que la société puisse opérer sous la juridiction du Luxembourg à partir du 2 juin 2000, le 1<sup>er</sup> juin étant un jour férié.

b) De transformer la société en une société anonyme et d'adopter les statuts conformément au droit luxembourgeois.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale confirme la dénomination de la société de BINK BEHEER et d'adopter les statuts de la société, lesquels après refonte totale de manière à les adapter à la loi luxembourgeoise, auront désormais la teneur suivante:

**Titre I<sup>er</sup>. Nom - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination sociale.** La société est une société commerciale sous la forme d'une société anonyme dont la dénomination particulière est BINK BEHEER.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à L-1820 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 10, rue Antoine Jans.

La société pourra établir, par simple décision du conseil d'administration, des agences, dépôts et succursales en Belgique et à l'étranger.

**Art. 3. Objet social.** La société a pour objet:

De gérer des patrimoines (étant cependant entendu que le fonctionnement de la société reste en dehors de l'application de la loi sur les opérations financières et les marchés financiers), tant mobiliers qu'immobiliers, parmi lesquels:

- L'acquisition, la vente, la gestion, l'exploitation, la valorisation, le lotissement, l'aménagement, la location, la promotion, la construction ou la transformation de biens immeubles, ainsi que de tout bien immobilier, ainsi que toute transaction et opération;

- L'achat et la vente, la gestion, etc. de tous les biens et valeurs mobiliers, le placement et l'investissement d'espèces et valeurs; -

- La location de tous biens meubles et immeubles.

D'exécuter l'administration et le mandat de liquidateur pour d'autres sociétés et/ou entreprises.

De dispenser des conseils.

Tout ceci au sens le plus large, tant en son nom propre, qu'en tant qu'intermédiaire ou commissionnaire, en Belgique et à l'étranger.

A cet effet, la société peut collaborer, participer, de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, prendre des intérêts dans des entreprises de quelque nature que ce soit, prendre tous les engagements, acheter et vendre des biens immobiliers, prendre et octroyer des crédits et prêts, se porter garante de tiers en donnant ses biens en hypothèque ou en nantissement, y compris sa propre affaire commerciale.

En bref, elle peut faire tout ce qui se rapporte à l'objet précité ou tout ce qui pourrait en promouvoir la réalisation.

**Art. 4. Durée.** La société existe pour une durée illimitée.

**Titre II. Capital - Actions**

**Art. 5. Capital social.**

§1. Le capital social est fixé à la somme de soixante-dix mille (70.000,-) Euro, il est représenté par mille cent trente-neuf (1.139) actions de capital, sans désignation de valeur nominale, qui représentent chacune un / mille cent trente-neuvième (1/1.139<sup>ème</sup>) du capital social.

Le capital peut être modifié.

§2. En cas d'augmentation de capital par apport en espèces, d'émission d'obligations convertibles ou de droits de souscription, le droit de préférence est d'application. Le délai prévu pour l'exercice du droit de préférence sera de vingt jours minimum, sauf pour ce qui est mentionné ci-après concernant le nu-proprétaire.

Dans le cas où l'action est grevée d'usufruit, le droit de souscription préférentiel sera exercé par le nu-proprétaire, sauf convention contraire.

Les nouvelles actions résultant de l'augmentation de capital lui reviendront en pleine propriété. Le nu-proprétaire devra exercer son droit de souscription préférentiel au plus tard le quinzième jour après l'ouverture du droit de souscription. Faute pour le nu-proprétaire de recourir à son droit de préférence, l'usufruitier pourra exercer ce droit de préférence durant les cinq jours restant à courir. Les actions nouvelles que l'usufruitier recevra dans ce cas lui reviendront en pleine propriété.

A l'issue du délai prévu pour l'exercice du droit de préférence en cas d'augmentation du capital, le conseil d'administration demandera aux anciens actionnaires qui ont déjà exercé leur droit de souscription s'ils désirent souscrire le solde des actions restant à souscrire.

Si plusieurs actionnaires désirent souscrire le solde, ceci sera effectué soit en proportion de leur participation au capital de la société, soit dans toute autre proportion à convenir entre les actionnaires intéressés.

Si après cela il reste encore un solde, les tiers pourront participer à l'augmentation de capital.

§3. L'assemblée générale, délibérant à la majorité simple des voix et sans quorum particulier peut, en dehors du cadre d'une réduction de capital, décider que le capital sera amorti par voie de remboursement au pair des actions, représentant le capital, tirées au sort, au moyen d'une partie des bénéfices dont l'importance ne peut excéder cent pour-cent du bénéfice distribuable.

L'amortissement a lieu par remboursement au pair des actions désignées par tirage au sort en vue de respecter l'égalité entre les actionnaires.

Les actions amorties sont remplacées par des actions de jouissance.

Les actions amorties conservent leurs droits dans la société, à l'exclusion de droit de remboursement de l'apport et à l'exclusion du droit de participation à un premier dividende perçu sur des actions non amorties pour un montant d'un centième du valeur d'apport.

**Art. 6.** Le capital est intégralement souscrit et libéré.

### Titre III. Actions

**Art. 7. Nature des actions.** Les actions sont au porteur et cessibles par simple tradition du titre.

**Art. 8. Indivisibilité des titres.** Les titres sont indivisibles vis-à-vis de la société, qui peut suspendre les droits afférents à tout titre au sujet duquel il existerait des contestations quant à la propriété, l'usufruit ou la nue-propriété.

Les copropriétaires, les créanciers gagistes et leurs débiteurs sont tenus de se faire représenter par un mandataire commun et d'en donner avis à la société.

En cas d'existence d'usufruit et à défaut de désignation d'un mandataire commun, sauf en cas d'exercice du droit de préférence en cas d'augmentation de capital par apport en espèces, le nupropriétaire du titre sera représenté vis-à-vis de la société par l'usufruitier.

**Art. 9. Obligations.** La société peut en tout temps créer et émettre des bons, des droits de souscription ou des obligations hypothécaires ou autres.

### Titre IV. Administration - Contrôle

**Art. 10. Administration contrôle.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Le conseil d'administration peut être composé de deux membres, actionnaires ou non, dans les cas où la loi le prévoit.

Les opérations de la société sont contrôlées par un commissaire au moins, pour autant que la loi l'exige, ou si l'assemblée générale décide de nommer un commissaire.

Les mandats prennent fin immédiatement après l'assemblée générale de l'année où ils expirent.

Les administrateurs et les commissaires éventuels sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe leur nombre et la durée du mandat des administrateurs. L'assemblée générale peut, en tout temps, révoquer les administrateurs.

La nomination des administrateurs requiert la majorité simple des voix présentes ou représentées.

Ils sont rééligibles.

Les mandats ne peuvent excéder une durée de six ans, sauf en cas de renouvellement de ceux-ci.

Les commissaires sont nommés pour une durée de trois ans.

**Art. 11. Présidence du conseil.** Le conseil d'administration a la possibilité de choisir un président parmi ses membres pour présider les réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

En cas d'empêchement ou d'absence de nomination du président, les administrateurs présents désignent un membre pour présider la réunion.

**Art. 12. Réunions.** Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, sur la convocation du président éventuellement élu ou de deux administrateurs. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Le conseil ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres, qui, selon la loi peuvent assister au vote, est présente ou représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit, téléfax, télex ou télégramme, à un de ses collègues du conseil, délégation pour le représenter et voter en son lieu et place. Toutefois, aucun administrateur ne peut disposer de plus de deux voix, une pour lui et une pour son mandant.

Les résolutions du conseil sont prises à la majorité simple des votants. En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante, sauf dans le cas où le conseil d'administration est composé de deux membres.

Les décisions du conseil d'administration pourront être prises par un simple accord exprimé par écrit dans des cas exceptionnels dûment justifiés par l'urgence et l'intérêt social. Cette procédure ne pourra toutefois être suivie pour l'établissement des comptes annuels ou pour le recours au capital autorisé.

**Art. 13. Délibérations du conseil.** Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux signés au moins par la majorité des membres qui ont pris part à la délibération.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par un administrateur-délégué.

**Art. 14. Pouvoirs.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes de disposition, de gestion et d'administration qui intéressent la société, dans le cadre de l'objet social.

Tout ce qui en vertu de la loi ou des présents statuts n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale est de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 15. Gestion journalière.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière à un ou à plusieurs de ses membres ou à un ou plusieurs directeurs et des pouvoirs déterminés pour accomplir des actes de gestion journalière à toutes autres personnes, qui pourront elles mêmes subdéléguer leurs pouvoirs, sous leur propre responsabilité.

Le conseil a qualité pour nommer des mandataires particuliers et/ou charger les administrateurs de missions spéciales et leur accorder des rémunérations, lesquelles rémunérations sont à comptabiliser parmi les frais généraux.

**Art. 16. Représentation de la société.** Sans préjudice à l'exercice des délégations prévues à l'article précédent, la société est représentée en justice et dans les actes par deux administrateurs, agissant ensemble, ou par un administrateur-délégué, agissant seul, qui ne devront pas justifier, vis-à-vis des tiers, d'une décision préalable du conseil d'administration.

**Art. 17. Rémunérations.** L'assemblée générale peut accorder des émoluments fixes ou variables ou des rémunérations aux administrateurs et aux mandataires, à comptabiliser parmi les frais généraux.

Il appartient à l'assemblée générale annuelle de fixer ces émoluments ou rémunérations.

Aussi longtemps que l'assemblée générale ne décide pas expressément d'accorder ces émoluments ou rémunérations, le mandat des administrateurs est non rémunéré.

L'assemblée générale détermine également les émoluments des commissaires en tenant compte des normes de contrôle imposées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Ces émoluments consistent en une somme fixe établie au début et pour la durée de leur mandat.

Elle peut être modifiée de l'accord des parties.

En dehors de ces émoluments, les commissaires ne peuvent recevoir aucun avantage sous quelque forme que ce soit, de la société.

### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 18. Assemblée annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunira chaque année, le dernier mardi du mois de juin à quatorze heures, au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant, à la même heure.

**Art. 19. Représentation - droit de vote.** Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un fondé de pouvoir spécial.

Les incapables et les personnes morales seront valablement représentés par leurs représentants ou organes légaux.

Chaque action donne droit à une voix, sous réserve des dispositions prévues par la loi, où les droits de vote sont suspendus.

**Art. 20. Conditions d'admission aux assemblées générales.** Afin d'être admis tant aux assemblées générales ordinaires qu'extraordinaires, les titulaires d'actions au porteur devront, si cela est requis dans les convocations, déposer leurs actions cinq jours avant la date de tenue de l'assemblée générale, à l'endroit indiqué dans la convocation.

Une liste de présence mentionnant l'identité des actionnaires et le nombre d'actions qu'ils représentent, sera signée par chaque actionnaire ou mandataire, avant de prendre part à l'assemblée générale. Nul ne sera admis à délibérer ou à prendre part au vote s'il n'a pas signé la liste susvisée.

Chaque transfert d'actions sera suspendu pendant une période de cinq jours précédent la date de l'assemblée générale.

**Art. 21. Prorogation des assemblées générales.** Toute assemblée générale, annuelle ou extraordinaire, peut être séance tenante prorogée à trois semaines au plus par le conseil d'administration.

Les formalités accomplies pour assister à la première assemblée, ainsi que les procurations, restent valables pour la seconde, sans préjudice au droit d'accomplir ces formalités pour la seconde séance dans l'hypothèse où elles ne l'ont pas été pour la première.

**Art. 22. Présidence de l'assemblée.** Toute assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration s'il en a été nommé un ou à défaut, par son remplaçant choisi comme indiqué à l'article onze.

**Art. 23. Registres.** On tient des registres spéciaux pour les procès-verbaux des séances du conseil d'administration et des assemblées générales.

Sauf au cas où les décisions de l'assemblée générale doivent être constatées authentiquement, les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par les personnes chargées de la représentation générale de la société.

### **Titre VI. Exercice social - Répartition bénéficiaire**

**Art. 24. Exercice social.** L'exercice social commence le premier janvier et se clôture le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 25. Répartition bénéficiaire.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux de toute nature, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il sera prélevé cinq pour-cent pour être affectés à la formation du fonds de réserve légal. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque ce fonds aura atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale décidera librement de la répartition du solde.

Le conseil d'administration peut, sous sa propre responsabilité, distribuer un acompte sur dividende sur le résultat de l'exercice et déterminer la date de la mise en paiement de ce dernier. Cette distribution ne peut avoir lieu qu'au moyen du bénéfice de l'exercice en cours, le cas échéant diminué des pertes reportées ou augmenté du bénéfice reporté, sans qu'il puisse être prélevé sur les réserves qui selon la loi ou les statuts sont ou doivent être constituées.

Le conseil d'administration détermine le montant de l'acompte sur dividende en fonction de l'alinéa précédent au vu d'une situation active et passive de la société, établie au plus deux mois avant la décision. Cette situation est visée par le commissaire éventuel qui établit un rapport de révision qui restera annexé à son rapport annuel.

Il ne peut être décidé d'une distribution d'un acompte sur dividende que six mois après la clôture de l'exercice précédent et après que les comptes annuels de cet exercice aient été approuvés.

Après distribution d'un premier acompte sur dividende, il ne peut être décidé d'une nouvelle distribution que trois mois après la décision de distribution du premier acompte sur dividende.

Les actionnaires qui ont reçu un acompte sur dividende en contradiction avec ces dispositions, doivent le rembourser si la société prouve que l'actionnaire savait ou aurait dû savoir compte tenu des circonstances que le paiement était contraire au prescrit de la loi.

### **Titre VII. Dissolution - Liquidation - Transformation**

**Art. 26. Liquidation.** En cas de dissolution de la société, pour quelque cause que ce soit, la liquidation s'opérera par les soins des membres du conseil d'administration alors en exercice, à moins que l'assemblée générale ne désigne à cet effet un ou plusieurs liquidateurs, dont elle déterminera les pouvoirs et la rémunération.

Le solde positif de la liquidation sera distribué aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent et qui ont toutes les mêmes droits.

**Art. 27. Transformation.** La société peut être transformée en une société d'un type différent, moyennant les conditions de majorité et de forme prévues par la section VIII des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

### **Titre VIII. Dispositions générales**

#### **Art. 28. Dispositions diverses.**

§1. Il est référé aux dispositions légales concernant les sociétés commerciales pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts.

§2. Dans la mesure où une disposition statutaire ne fait que refléter une disposition légale, la violation de cette disposition sera considérée comme une violation d'une disposition légale, et non comme un acte fait hors des statuts.

**Art. 29. Election de domicile.** Tout actionnaire, administrateur, commissaire-réviseur ou liquidateur qui n'a pas signifié valablement à la société son domicile, est censé avoir élu domicile au siège de la société, où tous actes pourront leur être valablement signifiés ou notifiés à la société, laquelle n'aura d'autre obligation que de garder ces actes à disposition des destinataires.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée Générale confirme le transfert, avec effet au 2 juin 2000, du siège social de la Société à Luxembourg ainsi que la continuation de la Société à Luxembourg et sa soumission à la loi luxembourgeoise.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale approuve le bilan et la situation patrimoniale d'ouverture de la Société, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la Société établi à la date du 31 mars 2000 et précise que tous les actifs et tous les passifs de la Société, tout compris et rien excepté, restent la propriété de la Société qui continue à détenir tous les actifs et à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la Société.

Ledit bilan d'ouverture, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentaire, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale confirme l'établissement du siège social de la Société au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, avec effet au 2 juin 2000.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer administrateurs de la société pour une durée indéterminée:

- a) Monsieur Hans De Graaf, employé privé, domicilié professionnellement au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg,
- b) Monsieur Maarten Van De Vaart, employé privé, domicilié professionnellement au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg,
- c) Monsieur Carl Speecke, employé privé, domicilié professionnellement au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

#### *Septième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer commissaire aux comptes de la société pour une durée indéterminée:

- DELOITTE & TOUCHE S.A., avec siège social à L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée Générale décide de déléguer à MEESPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, tous les pouvoirs pour accomplir toutes les formalités et pour réaliser tous les enregistrements et publications aussi bien en Belgique qu'au Luxembourg, pour le transfert du siège d'activité effectif et la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Déclaration*

- Actif net:

La valeur de l'actif net de la Société transférée est estimée à un milliard quatre cent soixante-treize millions quarante-neuf mille trente-six (1.473.049.036,-) francs belges (trente-six millions cinq cent quinze mille neuf cent trente et un virgule soixante-dix-sept EUR), ainsi qu'il résulte d'un rapport dressé le 21 août 2000 par DELOITTE & TOUCHE, réviseur d'entreprises à Luxembourg, en vue du transfert de la Société et qui contient les conclusions suivantes:

## «Conclusion

A la suite de nos vérifications et sur base des documents mentionnés ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de la Société, qui correspond au moins à la valeur des 1.139 actions sans désignation de valeur nominale à émettre en contrepartie, pour un capital de EUR 70.000,-».

Ce rapport restera, après signature ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

*Droit d'apport*

Le présent acte organisant le transfert du siège social d'une société dont le siège social est situé dans l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 3, 2) de la loi concernant «l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement, art. 1 à 23», qui prévoit une exemption du droit d'apport.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à dix-sept heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Nasr, R. Thill, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2000, vol. 125S, fol. 65, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Releveur ff.(signé): Kerger.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

A. Schwachtgen.

(48158/230/321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

**FINSWEET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.643.

L'an deux mille, le trente et un août.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A comparu:

La société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 65.632,

représentée aux fins des présentes par:

a) Monsieur Federico Franzina, Directeur-Adjoint, demeurant à Luxembourg;

b) Monsieur Laurent Forget, employé privé, demeurant à Luxembourg;

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme FINSWEET S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 65.643, constituée suivant acte reçu en date du 26 juin 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 749 du 16 octobre 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu en date du 9 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 680 du 10 septembre 1999;

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de ladite société prise en sa réunion du 17 août 2000; une copie certifiée conforme d'un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme FINSWEET S.A., prédésignée, s'élève actuellement à quatre-vingts millions de lires italiennes (ITL 80.000.000,-), représenté par huit cents (800) actions d'une valeur nominale de cent mille lires italiennes (ITL 100.000,-) chacune, intégralement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé a été fixé à soixante-quatre milliards huit cent quatre-vingts millions de lires italiennes (ITL 64.880.000.000,-) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III. Que le conseil d'administration, en sa prédite réunion du 17 août 2000 et en conformité avec les pouvoirs lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une première tranche de l'augmentation de capital autorisé et notamment à concurrence de sept milliards quatre cents millions de lires italiennes (ITL 7.400.000.000,-), en vue de porter le capital de son montant actuel de quatre-vingts millions de lires italiennes (ITL 80.000.000,-) à sept milliards quatre cents quatre-vingt millions de lires italiennes (ITL 7.480.000.000,-), par la création et l'émission de soixante-quatorze mille (74.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent mille lires italiennes (ITL 100.000,-) chacune, à souscrire et libérer intégralement par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible à due concurrence et jouissant à partir du jour de la réalisation de l'augmentation de capital des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 17 août 2000, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, a admis à la souscription de la totalité des actions nouvelles, l'actionnaire majoritaire, à savoir la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, prédésignée.

V.- Que les soixante-quatorze mille (74.000) actions nouvelles ont été souscrites par la société anonyme SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, prédésignée et libérées intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible d'un montant total de sept milliards quatre cents millions de lires italiennes (ITL 7.400.000.000,-), existant à son profit et à la charge de la société FINS WEET S.A., prédésignée, et ce en annulation de ladite créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par la société à responsabilité limitée MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui, et qui conclut de la manière suivante:

#### *Conclusion*

La révision que nous avons effectuée nous permet de conclure comme suit:

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 74.000 actions de ITL 100.000,- chacune, totalisant ITL 7.400.000.000,-.

Luxembourg, le 17 août 2000.»

Signé: Marc Lamesch.

Réviser d'entreprises.

VI.- Que suite à la réalisation de cette première tranche de l'augmentation de capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à sept milliards quatre cent quatre-vingts millions de lires italiennes (ITL 7.480.000.000,-) représenté par soixante-quatorze mille huit cents (74.800) actions d'une valeur nominale de cent mille lires italiennes (ITL 100.000,-) chacune.»

#### *Evaluation*

Pour les besoins du fisc, l'augmentation de capital social est évaluée à cent cinquante-quatre millions cent soixante-dix mille deux cent soixante-cinq francs luxembourgeois (LUF 154.170.265,-).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'un million six cent cinquante-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 1.655.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Franzina, L. Forget, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2000, vol. 6CCS, fol. 40, case 6. – Reçu 1.541.701 francs.

*Le Receveur ff.* (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2000.

M. Thyes-Walch.

(48260/233/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

#### **FINSWEET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.643.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2000.

(48261/233/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

#### **EURO VERWALTUNGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig.

R. C. Luxembourg B 59.010.

—

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(48247/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

**EURO VERWALTUNGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.  
R. C. Luxembourg B 59.010.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(48248/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**EURO VERWALTUNGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.  
R. C. Luxembourg B 59.010.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2000, vol. 541, fol. 67, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(48249/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**AMPACET INVESTMENT II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Luxembourg, 45, rue des Scillas.  
R. C. Luxembourg B 53.384.

Le bilan abrégé au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48182/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**FREDCAT INVESTMENTS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 46.120.

Le bilan et l'annexe au 30 novembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 25 août 2000, vol. 541, fol. 35, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 juillet 2000*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2000:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2000:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2000.

Signature.

(48265/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**PACIFIC FINANCE (BIJOUX) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 48.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 73, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

(48314/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**PACIFIC FINANCE (BIJOUX) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 48.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 73, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

Signatures

(48315/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**PACIFIC FINANCE (BIJOUX) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 48.314.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le mardi 19 mai 1998*

*Résolution*

- L'Assemblée Générale ratifie, à l'unanimité, la nomination par le Conseil d'Administration du 27 février 1998, de M. Jean-Marc Heitz, au poste d'Administrateur de la Société en remplacement de M. Louis Bonani, administrateur décédé, dont il terminera le mandat.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 73, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48316/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**IMDAR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 67.442.

Le bilan et annexes au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, vol. 541, fol. 70, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2000.

(48285/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**HELMUT LANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 70.716.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2000, vol. 541, fol. 18, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(48280/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**HYDRAULIC ENGINEERING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 12, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 63.150.

*Extraits des résolutions prises dans le cadre de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 2 mai 2000*

*Deuxième résolution*

L'Assemblée prend acte des démissions de Monsieur Carlo Bagnato de ses fonctions d'administrateur et approuve la décision du Conseil d'Administration prise en date du 16 octobre 1998 concernant la nomination de Monsieur Philippe Pasquasy, juriste, demeurant à Luxembourg comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur sortant.

*Troisième résolution*

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes est échu lors de l'Assemblée générale annuelle qui s'est tenue en date du 3 mai 1999.

L'Assemblée décide de procéder au renouvellement des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes avec effet rétroactif à partir du 3 mai 1999 et décide que les présents mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale annuelle à tenir le 1<sup>er</sup> lundi du mois de mai 2001.

L'Assemblée Générale, pour autant que besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

*Administrateurs:*

M. le Baron Antonio Frezzella, demeurant à Luxembourg  
 M. Iacopini Mario, employé privé demeurant à Luxembourg  
 M. Jelmoni Alessandro, employé privé demeurant à Luxembourg  
 M. Pasquasy Philippe, employé privé demeurant à Luxembourg  
 M. Ranalli Virgilio, employé privé demeurant à Luxembourg

*Commissaire aux Comptes:*

H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue J.-P Brasseur, L-1258 Luxembourg  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
 Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 73, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48281/065/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**IK & MUKKE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
 R. C. Luxembourg B 27.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 73, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2000.

*Signatures.*

(48284/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**PARIBAS ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.  
 R. C. Luxembourg B 27.605.

Les comptes annuels enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 73, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(48317/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**PARIBAS ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG), Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.  
 R. C. Luxembourg B 27.605.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 avril 2000*

L'Assemblée renouvelle pour une année le mandat des Administrateurs MM. Charles Hamer, Alain Leclair, Christian Volle et Joseph Winandy.

La nomination du réviseur d'entreprises est reportée à une Assemblée Générale future en attente de la nomination par le nouveau GROUPE BNP PARIBAS des réviseurs d'entreprises pour le Territoire du Luxembourg.

Pour copie conforme

J. Winandy / Ch. Hamer

*Administrateur / Président*

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 73, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48318/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---

**PARIBAS ASSET MANAGEMENT (LUXEMBOURG), Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 27.605.

—  
*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 20 avril 2000 à 9.00 heures*

Sont présents ou représentés:

- |                      |                |
|----------------------|----------------|
| - M. Charles Hamer   | Président      |
| - M. Alain Leclair   | Vice-Président |
| - M. Christian Volle | Administrateur |
| - M. Joseph Winandy  | Administrateur |

1. Le Conseil prend note de la démission de Monsieur Charles Hamer de son poste d'Administrateur avec effet au 20 avril 2000.

Le Conseil remercie vivement Monsieur Charles Hamer pour l'intérêt qu'il a porté au développement des affaires de la Société.

2. Le Conseil décide de coopter Monsieur Patrice Crochet en tant qu'Administrateur, qui accepte, en remplacement de Monsieur Charles Hamer, avec effet au 20 avril 2000. Le mandat de Monsieur Patrice Crochet prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2001.

Cette cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9.30 heures.

A. Leclair / C. Volle / J. Winandy / P. Crochet

*Vice-Président / Administrateur / Administrateur / Pour acceptation de son mandat*

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2000, vol. 541, fol. 73, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(48319/009/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2000.

---